

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE ET DU SITE SAMBOAT

EDITION AVRIL 2025

Mentions légales

Le Site samboat.fr est édité par la société LACANI.

LACANI est une Société par actions simplifiées au capital de 2 030 000 Euros dont le siège social est au 223 Avenue Émile Counord, 33300 Bordeaux. Elle est immatriculée au R.C.S. de BORDEAUX sous le numéro 799 758 412 et à l'ORIAS sous le numéro 16001576 en qualité de mandataire d'assurance. Le Site internet a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le numéro 1744290. Le numéro de TVA intracommunautaire de la société LACANI est FR 36 799 758 412.

Représentant légal : Dream Yacht Group, Société anonyme de droit Belge au capital de 69.074.000,00 € enregistré au BCE sous le numéro 0861 876 643 – R.C : 01.FR.019.258, dont le siège social est Boulevard Bischoffsheim - 39 boîte 4 – 1000 Bruxelles - Belgique

Directeur de la publication : Nicolas CARGOU directeur général de Lacani SAS.

Pour nous contacter :

E-mail : contact@samboat.fr

Hébergeur :

Amazon Web Services LLC
P.O. Box 81226
Seattle - WA 98108-1226
USA

Site internet : <https://aws.amazon.com>

Tel. : +1 206 266 4064

Définitions

CHAPITRE I - Règles d'accès au Site et inscription comme membre.

Article 1 - Acceptation par les Utilisateurs des CGU du Site et du Service SamBoat

Article 2 - Inscription et utilisation du service

 2.1 - Modalités d'inscription

 2.2 - Informations communiquées par les Utilisateurs lors de l'inscription

 2.3 - Avis publiés par les Utilisateurs

 2.4 - Messages entre utilisateurs

 2.5 - Administration du Site, des Avis ou des échanges entre Utilisateurs

Article 3 - Conditions techniques d'accès au Site

Article 4 - Notification d'un contenu illicite

Article 5 - Exclusion de membres

Article 6 - Données à caractère personnel - cookies

Article 7 - Délai de rétractation

Article 8 - Démarchage téléphonique

CHAPITRE II - Droits et obligations de SamBoat, des Propriétaires et des Locataires.

Article 9 - Obligations et missions de SamBoat

Article 10 - Droits et obligations du Propriétaire particulier et professionnel

 10.1 - Accès aux services

 10.2 - Devoirs du Propriétaire

 10.3 - Cas particulier du Propriétaire professionnel

Article 11 - Droits et obligations du Locataire

 11.1 - Accès aux services

 11.2 - Obligations du Locataire

CHAPITRE III - Cadre juridique de la mise en relation par SamBoat

Article 12 - Modalités contractuelles des locations

CHAPITRE IV - Modalités de réservation et d'annulation d'une location

Article 13 - Modalités de réservation et de Location d'un Bateau

 13.1 - Sélection et Réception d'une Offre de Location :

 13.1.1 - Cas général (hors courtier)

 13.1.2 - En présence d'un courtier

 13.2 - Règlement de la Location :

 13.3 - Confirmation de la Location :

Article 14 - Modification et annulation d'une location (hors courtier) -

 14.1 - Conditions de modifications des termes d'une location – règles générales.

 14.2 - Annulation par le Locataire (hors cas mentionnés à l'Article 14.4)

 14.3 - Annulation par le Propriétaire (hors cas mentionnés à l'Article 14.4)

 14.4 - Cas exceptionnels d'annulation d'une location

 14.4.1 - Cas d'annulation par le Propriétaire ou le Locataire

 14.4.2 - Cas d'annulation par le Propriétaire

 14.4.3 - Cas d'annulation par le Locataire

 14.4.4 - Pouvoirs d'interprétation de SamBoat

 14.5 - Conditions de remboursement en cas d'annulation

Article 15 - Modification et annulation d'une location avec un courtier

CHAPITRE V - Prix et modalités de paiement des locations - Dépôt de garantie - Options d'assurance

Article 16 - Prix de la location - Rémunération - Frais de service / commission

Article 17 - Sécurisation du paiement des locations

17.1 - Sécurisation du paiement des locations (hors courtier)

17.2 - Sécurisation du paiement des locations avec courtier

Article 18 - Dépôt de garantie et sinistre ou dommage au Bateau

18.1 - Dépôt de garantie (caution)

18.2 - Utilisation du dépôt de garantie

18.3 - Option de garantie de solvabilité de dépôt de garantie (caution)

18.4 - Option de garantie caution location

CHAPITRE VI - Déroulé de la location

Article 19 - DEROULE DE LA LOCATION

19.1 - Prise de Possession du Bateau

19.2 - Signature du Contrat de Location / État des Lieux du Bateau

19.3 - Restitution du Bateau

CHAPITRE VII - Réclamation

Article 20 - Modalités des réclamations

20.1 - Pour le Locataire

20.2 - Pour le Propriétaire

CHAPITRE VIII - Assurances des Bateaux

Article 21 - Assurances des Bateaux

21.1 - Modalités d'assurance

21.2 - Déclaration de sinistre

CHAPITRE IX - Responsabilités

Article 22 - Responsabilités

22.1 - Responsabilité de SamBoat

22.2 - Responsabilité des membres

CHAPITRE X - Propriété Intellectuelle

Article 23 - Propriété intellectuelle

23.1 - Éléments de SamBoat

23.2 - Élément des tiers

CHAPITRE XI - Stipulations diverses

Article 24 - Stipulations diverses

24.1 - Intégralité des CGU

24.2 - Modification des CGU

24.3 - Nullité d'une stipulation

24.4 - Droit et langue applicables

24.5 - Conformité avec les lois applicables

24.6 - Sanctions Économiques – Embargo

24.7 - Médiation

DEFINITIONS

Les termes employés dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation revêtent la signification ci-après :

« Annonce de location » : annonce mise en ligne sur la plateforme permettant de présenter une offre de location de Bateau(x) dans les conditions fixées par les Propriétaires.

« Avis » : commentaires et/ou évaluations émis par un Utilisateur concernant un Bateau et/ou un autre Utilisateur. Il est publié à l'issue d'une relation contractuelle entre les Utilisateurs.

« Bateau » : bateau de plaisance immatriculé.

« CGU » : les présentes conditions générales d'utilisation du service et de la plateforme <https://www.samboat.fr>.

« Chef de bord » : personne autorisée à utiliser le Bateau loué et à embarquer toute personne sur le Bateau sous sa responsabilité et sous la responsabilité jointe du Locataire. Il garantit la sécurité des plaisanciers lors de la navigation.

« Contrat de location » : contrat à titre onéreux par lequel un Propriétaire met à disposition son Bateau pour un temps et un Prix déterminé et qui en fixe les termes convenus entre les parties.

« Dépôt de garantie » : garantie pécuniaire prélevée en cas de sinistre sur le compte bancaire du Locataire ayant donné son accord à cet effet (appelé communément “Caution”). Il est destiné à indemniser le Propriétaire en cas de détérioration du Bateau ou en cas de perte d'objets d'équipement. Il permet également de couvrir le montant de la franchise et les pénalités.

« Évènement de Force Majeure » : événement imprévisible, irrésistible (insurmontable) et qui échappe au contrôle des personnes concernées, tel que, sans que cette liste ne soit exhaustive, décision gouvernementale, loi (obligation d'assistance maritime), guerre (que l'état de guerre soit formellement déclaré ou non ou qu'il s'agisse d'une guerre civile), menace pour la sécurité personnelle (telle que attentat, attaque suicide, abordage, actes de piraterie), explosion, soulèvement, insurrection ou coup d'Etat, sabotage, incendie, mousson, catastrophe naturelle, épidémie, mise en quarantaine, confinement.

« Flotte partenaire » : Propriétaires de Bateaux professionnels proposés par SamBoat sur un fonctionnement de type « Courtier ». Les conditions de locations applicables sont celles de la flotte dans ce cas. SamBoat assure uniquement une fonction de courtier pour ces réservations.

« Frais de protection Locataire », sont les frais mis à la charge du Locataire et garantissant un paiement sécurisé ainsi qu'un support et service client dédié.

« Frais de service » : frais perçus par SamBoat au titre de la réalisation du présent service de mise en relation.

« Locataire » : tout Utilisateur susceptible de louer un Bateau.

« Offre » : offre formulée par le Propriétaire d'un Bateau afin de permettre sa location.

« Prix » : montant total d'une location incluant la rémunération, les Frais de service du Site, les services, et options retenues par le Locataire, la TVA, les options choisies par les Utilisateurs, les Frais de protection Locataire et toutes pénalités ou autres frais dus au titre des présentes conditions. Le Prix est calculé de manière journalière suivant application du tarif saisonnier.

« Profil » : données fournies volontairement par un Utilisateur lors de son inscription sur le Site ou bien au cours de son utilisation du Site.

« Propriétaire » : englobe les Propriétaires de Bateau(x) souhaitant le(s) proposer à la location sur le Site. Les Propriétaires concernés sont ceux dont l'activité occasionnelle de location de Bateau(x) s'exerce à titre privé, ou bien ceux dont l'activité de location de Bateaux s'exerce à titre professionnel et constitue une source principale de revenus.

« Rémunération » : somme d'argent versée par le Locataire au Propriétaire d'un Bateau en contrepartie de sa location.

« Réservation » : action émanant d'un Locataire afin de réserver une offre de location de Bateau. Elle est formulée dans l'attente de l'accord du Propriétaire.

« Site » : la plateforme SamBoat, c'est-à-dire le support électronique de communication et d'échange entre les utilisateurs du service, ou bien entre les utilisateurs et la société. Elle est administrée par la société et accessible depuis le réseau internet à l'adresse : <https://www.samboat.fr> ou sur l'application.

« SamBoat » : la société LACANI SAS éditrice de la plateforme <https://www.samboat.fr> et application mobile SamBoat.

« Utilisateur » : englobe indifféremment les Propriétaires et les Locataires, ainsi que toute personne régulièrement inscrite sur la Plateforme en tant que membre mais également un simple visiteur du Site.

CHAPITRE I - Règles d'accès au Site et inscription comme membre.

Article 1 - Acceptation par les Utilisateurs des CGU du Site et du Service SamBoat

Les Utilisateurs déclarent prendre connaissance des CGU dans leur intégralité et acceptent sans réserve ni exception l'ensemble des stipulations composant les présentes Conditions Générales d'Utilisation du service et du Site SamBoat. Elles s'appliquent sans restriction à l'ensemble des services proposés par SamBoat LACANI SAS au moyen du Site communautaire <https://www.samboat.fr> .

L'accès et l'utilisation du Site sont subordonnés à l'acceptation et au respect des CGU.

Tout refus de toute ou partie des présentes CGU entraîne de plein droit l'absence de droit d'utilisation du Site et interdit toute Réservation.

Le Site permet la mise en relation de Propriétaire et de Locataire pour la location de Bateaux.

Les présentes CGU ont pour objectif de définir les conditions d'utilisation du Site et du service SamBoat, mais également d'organiser les relations entre le Site et ses Utilisateurs.

Les CGU pourront être adaptées aux besoins du service ou des Utilisateurs. Toute modification des CGU sera opposable à l'ensemble des Utilisateurs du Site à compter de leur mise en ligne.

Article 2 - Inscription et utilisation du service

2.1 - Modalités d'inscription

L'inscription sur le Site doit s'effectuer directement sur le Site <https://www.samboat.fr> .

L'utilisation des services proposés par SamBoat sur le Site est soumise à la création d'un compte personnel. Le formulaire mis en ligne sur le Site doit être complété afin de permettre l'ouverture de compte et l'accès à la qualité de membre de la communauté SamBoat.

Afin de garantir la confidentialité des données enregistrées sur son compte, les Utilisateurs sont invités à choisir un mot de passe lors de la création dudit compte. Au terme de la création du compte, ils s'interdisent de communiquer de quelque manière que ce soit leur mot de passe à un tiers. Le compte est strictement personnel et confidentiel.

A défaut, SamBoat ne pourra être tenue pour responsable de l'accès non-autorisé au compte de l'un de ses Utilisateurs.

SamBoat se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute candidature contrevenant aux présentes CGU, ou bien si elle se révèle inappropriée à l'intérêt de la communauté des Utilisateurs. Tout rejet de candidature sera notifié par courrier électronique.

Tout Utilisateur dispose du droit de résilier son adhésion au service SamBoat en sollicitant sa désinscription à l'adresse contact@samboat.fr .

Tout Utilisateur s'engage à informer SamBoat s'il pense que son compte a pu être piraté ou que ses identifiants ont pu être utilisés par un tiers en adressant un message à contact@samboat.fr .

2.2 - Informations communiquées par les Utilisateurs lors de l'inscription

Les Utilisateurs s'engagent à fournir des informations exactes et sincères lors de l'inscription ou de la participation aux services du Site. Ils s'engagent à mettre à jour régulièrement les données communiquées.

Chaque Utilisateur est seul responsable des informations communiquées. SamBoat n'ayant pas vocation à contrôler la sincérité des informations saisies ou mises en ligne par les Utilisateurs du Site, les Utilisateurs renoncent à rechercher de quelque manière que ce soit la responsabilité de SamBoat ou de SamBoat s'agissant d'éventuelles informations erronées ou falsifiées par d'autres Utilisateurs.

Sauf autorisation préalable et écrite de SamBoat, le membre encourt une suspension ou une suppression de son compte et de l'accès à l'ensemble des services qui lui sont associés, s'il crée ou utilise plusieurs comptes, que ce soit sous sa propre identité ou sous celle d'un tiers.

2.3 - Avis publiés par les Utilisateurs

Au terme de la location d'un Bateau, le Propriétaire et le Locataire seront invités à une évaluation réciproque, laquelle sera publiée sur le Site. Ils disposent d'un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours après la fin de la location pour déposer leur Avis sur le Site.

Les Utilisateurs autorisent le Site à rendre public les Avis qu'ils ont reçus les concernant, et ce, sur leur Profil.

L'Utilisateur ayant rempli une évaluation s'interdit de publier une information ou un élément susceptible de porter atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'Utilisateur évalué et s'engage à respecter les conditions du présent Chapitre notamment l'Article 4. L'Utilisateur engage seul sa responsabilité au titre du contenu des Avis publiés. L'Utilisateur s'oblige et accepte d'en supporter seul les conséquences éventuelles.

Les Avis peuvent être supprimés par les Administrateurs du Site sur demande légitime d'un Utilisateur justifiant du caractère abusif d'un commentaire.

2.4 - Messages entre utilisateurs

Les messages échangés entre Utilisateurs relèvent également de leur propre responsabilité. Ils doivent satisfaire aux exigences élémentaires de courtoisie et de bonne conduite. Ils peuvent être supprimés par les Administrateurs du Site sur demande légitime d'un Utilisateur justifiant du caractère abusif d'un message. Ou en cas de violation de nos Conditions Générales d'Utilisation, notamment en cas de contournement (« bypass »), c'est-à-dire lorsque les utilisateurs échangent leurs coordonnées pour conclure une location en direct, en dehors de la plateforme SamBoat.

2.5 - Administration du Site, des Avis ou des échanges entre Utilisateurs

En cas d'infraction aux obligations ci-avant énoncées, et plus généralement en cas de manquement aux présentes CGU, le Site se réserve le droit d'accepter ou d'écartier du Site les Offres proposées, de supprimer sans délai les contenus et Avis, ou bien de retirer à un Utilisateur la qualité de membre en supprimant son Profil.

L'Utilisateur exclu en sera informé par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse électronique indiquée lors de son inscription au Site.

Dans le cas où une réclamation serait déposée par un Utilisateur à la suite d'une location, le dépôt d'Avis par le Propriétaire et par le Locataire pourront être bloqués afin d'éviter toute situation de chantage.

Les membres sont également tenus d'informer SamBoat sans délai des changements qui pourraient affecter le respect des CGU ou leur maintien dans la communauté SamBoat.

Le Site est autorisé à utiliser et/ou exploiter lesdits contenus et lesdits Avis dans un cadre commercial notamment avec les partenaires du Site.

Article 3 - Conditions techniques d'accès au Site

L'Utilisateur occasionnel non-inscrit sur le Site ne peut avoir accès aux services réservés aux Utilisateurs régulièrement inscrits comme membre.

SamBoat s'engage à mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour assurer un accès continu et de qualité à ses services. L'obligation de SamBoat à cet effet est de moyens. Tout événement ayant pour conséquence un dysfonctionnement du

réseau ou du serveur ne peut permettre d'engager la responsabilité de SamBoat. L'accès aux services du Site peut à tout moment faire l'objet d'une interruption, d'une suspension, d'une modification sans préavis ou indemnité due.

Sans préavis ou indemnité également, SamBoat se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accès au Site ou l'accès aux services, notamment pour des motifs de mise à jour, de maintenance, sans que cette liste ne soit limitative.

SamBoat se réserve également le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, le Site et les services proposés.

SamBoat ne pourra voir sa responsabilité engagée au titre des éventuels désagréments ou dommages pouvant résulter de l'indisponibilité temporaire des services, ou encore de la fermeture définitive de tout ou partie du Site ou des services qui y sont associés.

Pour obtenir des informations en cas de restriction sur l'utilisation du Site, l'Utilisateur peut s'adresser au service clients de SamBoat à l'adresse électronique suivante : contact@samboat.fr

Article 4 - Notification d'un contenu illicite

SamBoat ne peut prendre connaissance du contenu de toutes les Annonces de location et de tous les Avis.

Cependant et en application de la loi, SamBoat s'engage à retirer le plus vite possible un contenu contrevenant aux présentes CGU ou protégé par des droits d'auteur ainsi que tout contenu illicite, injurieux ou diffamatoire, dès lors que le contenu aura été reporté par e-mail à SamBoat à l'adresse contact@samboat.fr.

Est considéré comme illicite notamment tout contenu faisant l'apologie, la négation ou la banalisation des crimes contre l'humanité, de la provocation à la commission d'actes de terrorisme et leur apologie, de l'incitation à la haine raciale, à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur handicap ainsi que de la pornographie enfantine, de l'incitation à la violence, notamment l'incitation aux violences sexuelles et sexistes, ainsi que des atteintes à la dignité humaine.

Article 5 - Exclusion de membres

SamBoat s'engage à faire toute diligence utile concernant l'utilisation du Site, mais elle ne peut être tenu par une obligation générale de surveillance.

SamBoat est cependant en droit d'exclure à tout moment et sans préavis un Utilisateur qui contreviendrait aux présentes CGU ou à la bonne administration de la communauté des Utilisateurs.

Outre les obligations déjà énoncées, il est strictement interdit aux Propriétaires de divulguer leurs coordonnées personnelles aux Utilisateurs du service, sous peine d'exclusion de la communauté des Utilisateurs et d'une indemnité du montant total de la commission prévue sur la demande initiale.

Article 6 - Données à caractère personnel - cookies

Le Site assure à l'Utilisateur une collecte et un traitement d'informations personnelles dans le respect de la vie privée conformément à la Loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Site est déclaré en France à la CNIL sous le numéro 1744290.

Les données personnelles sont utilisées dans les conditions prévues par la loi.

Lors de la navigation sur notre Site, les Utilisateurs sont invités à communiquer à SamBoat des données personnelles. Les Utilisateurs déclarent avoir pris connaissance et agréer l'utilisation par SamBoat des données personnelles dans les conditions ci-après exposées :

Le traitement des données à caractère personnel a fait l'objet d'une déclaration au CNIL. Le responsable de traitement des données à caractère personnel est SamBoat LACANI SAS.

Les données personnelles collectées sur le Site sont utilisées pour assurer le traitement des services du Site et des relations entre Utilisateurs, ou bien entre les Utilisateurs et SamBoat. SamBoat est également susceptible d'utiliser les données des

Utilisateurs à des fins commerciales ou publicitaires et ce, dans les limites autorisées par la loi. SamBoat est également susceptible d'utiliser les données des Utilisateurs pour satisfaire à ses obligations légales et/ou réglementaires.

Les destinataires des données à caractère personnel collectées sur le Site sont les prestataires de moyens de paiement ou de sécurisation des paiements de SamBoat, les prestataires de SamBoat et ses partenaires commerciaux. Dans le cas où cela est exigé par la loi, le consentement de l'Utilisateur est recueilli ou une possibilité de refus lui est aménagée avant toute transmission de données.

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données le concernant en application de la loi française « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. De tels droits s'exercent auprès du Site et par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@samboat.fr ou bien en contactant directement par courrier le service des Utilisateurs à l'adresse suivante : SAMBOAT – 223 Avenue Émile Counord 33300 Bordeaux.

Le Site fonctionne notamment à l'aide de « cookies ». Ceux-ci sont uniquement destinés à fluidifier, améliorer et faciliter la navigation de l'Utilisateur sur et dans le Site. Lesdits cookies permettent de personnaliser l'ensemble des services proposés par le Site. Les cookies sont constitués de modules et de fichiers stockés sur le terminal informatique de l'Utilisateur. L'Utilisateur dispose de la faculté de désactiver ces cookies sur son logiciel de navigation internet utilisé. Cependant, afin d'améliorer, de faciliter et de maximiser la navigation sur le Site autant que l'ergonomie du Site, il est recommandé à l'Utilisateur de paramétrier l'ordinateur et le logiciel de navigation internet afin d'autoriser l'utilisation de ces cookies.

Si l'Utilisateur ne souhaite plus recevoir de prospection commerciale par courrier électronique, il peut à tout moment l'indiquer par l'un des moyens suivants :

- En cliquant sur le lien de désabonnement dans chaque courriel reçu,
- Dans l'espace client, en ouvrant l'onglet « mon compte > notifications » pour décocher la case correspondante.

Article 7 - Délai de rétractation

Les Utilisateurs renoncent de manière expresse à invoquer un quelconque droit de rétractation lors de l'utilisation du service et déclarent à ce titre être informés que le présent service n'est pas soumis au droit de rétractation prévu par l'article L221-18 du Code de la Consommation français car le présent service de mise en relation s'inscrit dans le cadre de l'activité de location de véhicule ou de bateau.

L'exercice du droit de rétractation est exclu pour les services dont l'exécution a commencé, avec l'accord et le renoncement exprès à l'exercice de ce droit.

Article 8 - Démarchage téléphonique

En France, si le Titulaire y a consenti en communiquant son numéro de téléphone portable lors de la validation de sa qualité de Propriétaire ou de Locataire, il dispose conformément à la Loi de la faculté de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Pour tout Utilisateur du service SamBoat, cette inscription ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques par SamBoat afin d'effectuer tout contact nécessaire à l'exécution du service de SamBoat, ou bien afin de garantir la bonne exécution des obligations de SamBoat ou des Utilisateurs.

CHAPITRE II - Droits et obligations de SamBoat, des Propriétaires et des Locataires.

Article 9 - Obligations et missions de SamBoat

Les obligations auxquelles SamBoat est tenu se limitent à celles d'un intermédiaire technique de mise en relation de Propriétaires avec des Locataires de Bateau.

SamBoat s'engage à faire bénéficier ses membres des services présents sur le Site <https://www.samboat.fr> notamment en mettant à leur disposition un outil permettant la publication, la diffusion, et la modification de leurs Annonces de location.

En aucun cas et à aucun moment, SamBoat n'est Propriétaire des Bateaux proposés à la location sur le Site. SamBoat ne fournit pas non plus de skipper.

Les missions réalisées par SamBoat dans le cadre de l'exploitation du Site ne comprennent en aucun cas les services de location de Bateaux. Elles peuvent être définies de manière limitative comme suit :

- La gestion des inscriptions des Utilisateurs sur le Site ;
- La mise en relation des membres ;
- La dynamisation des échanges et des locations de Bateaux entre les membres ;
- Le suivi des paiements entre ses membres.

SamBoat, en application de la réglementation fiscale, a une obligation de communication des revenus générés par les Utilisateurs de plateformes numériques. Les Utilisateurs acceptent de plein droit ce transfert d'informations vers l'administration fiscale et plus généralement tout transfert d'informations les concernant réalisé en application d'une obligation légale ou réglementaire, et ce, dans tous les pays où SamBoat opère ou verse des Rémunérations.

Article 10 - Droits et obligations du Propriétaire particulier et professionnel

10.1 - Accès aux services

Les conditions nécessaires afin de pouvoir proposer un Bateau à la location sont les suivantes :

- Être membre de la communauté SamBoat ;
- Être Propriétaire d'un Bateau et disposer des documents établissant un droit de propriété régulier ;
- Revêtir à défaut de manière régulière la qualité de gardien du Bateau, disposer de toutes les autorisations et attestations nécessaires permettant de mettre en location le Bateau ; le Propriétaire doit être en mesure de fournir au Locataire lesdites autorisations et attestations écrites et signées.
- Garantir l'authenticité et la sincérité des documents et informations saisies ;
- Disposer des documents établissant l'assurance pour la location du Bateau à l'année ;
- Proposer un Bateau en parfait état de fonctionnement et régulièrement entretenu ;
- Équiper le Bateau proposé à la location d'un armement de sécurité conforme à sa catégorie de navigation ;
- Être en conformité avec les Lois et Règlements en vigueur, en particulier pour la location « avec skipper ». Certains éléments concernant la France sont disponibles à titre indicatif sur le blog.SamBoat.fr/2014/07/18/les-contrats-de-location/

Les véhicules nautiques suivants sont interdits à la location sur le Site :

- Planches à voile ;
- Kayak, canoë.

10.2 - Devoirs du Propriétaire

Les Propriétaires s'engagent à publier des Annonces de location conformes à la réalité des conditions présidant à la location de leur Bateau. Chaque Propriétaire est seul responsable de l'authenticité des Annonces de location publiées sur le Site.

Les services du Site étant limités à la seule mise en relation des Utilisateurs, SamBoat ne peut dans ces conditions voir sa responsabilité engagée au titre d'une Annonce de location inexacte, erronée ou falsifiée.

Le Site ou SamBoat ne peut non-plus être tenu pour responsable du contenu des Annonces de location publiées, ou bien d'une atteinte par un Utilisateur à un quelconque droit détenu par un tiers ou un autre Utilisateur.

Le Propriétaire doit préciser dans son annonce les conditions de location de son Bateau en indiquant :

- Les disponibilités habituelles du Bateau ;
- Les tarifs de location par saison ;

- L'emplacement du Bateau et toute autre information nécessaire au détail et à la valorisation de la location.

Le Propriétaire s'engage à ce que le Prix affiché sur l'Annonce de location soit au maximum égal au Prix public affiché sur toutes autres plateformes ou publications. Il doit actualiser ces informations si elles modifient les termes de l'Offre de location.

Le Propriétaire s'engage auprès du Locataire à mettre à disposition :

- Un Bateau conforme à l'Annonce de location, en parfait état de marche à jour de ses révisions et régulièrement entretenu selon les règles d'hivernage ;
- Un Bateau assuré régulièrement pour l'activité de location ;
- Un Bateau propre et sans dommages ou désordres autres que ceux répertoriés sur l'état des lieux du Bateau ;
- Un Bateau comportant un équipement et un armement de sécurité conformes à la réglementation applicable à sa catégorie de navigation, à jour avec le registre de vérification spéciale, ainsi que les biens consommables nécessaires ;
- Un Contrat de location avec un état des lieux d'entrée et de sortie ;
- Des gilets de sauvetage correspondant au nombre de personnes présentes sur le Bateau.

Le Propriétaire s'engage à vérifier que le Locataire remplit les conditions de l'Article 11.1.

Le Propriétaire s'engage à respecter ses obligations fiscales et sociales.

En France, pour en savoir plus sur leurs obligations fiscales et sociales, les Utilisateurs peuvent utiliser les liens suivants :

- Obligations fiscales : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841>
- Obligations sociales : <https://www.securite-sociale.fr/Vos-droits-et-demarches-dans-le-cadre-des-activites-economiques-entre-particuliers-Article-87>

10.3 - Cas particulier du Propriétaire professionnel

La Rémunération du Propriétaire professionnel est fixée suivant application de sa grille tarifaire. SamBoat ne peut en aucune manière orienter, organiser ou déterminer la fixation de la Rémunération du Propriétaire.

Les options proposées de manière particulière par le Propriétaire professionnel seront acquittées par le Locataire au premier jour de la location dès lors qu'elles ont été préalablement validées par le Locataire. Les conditions générales du Propriétaire professionnel s'appliquent à compter du paiement par le Locataire de la Rémunération jusqu'à la restitution du Bateau au Propriétaire professionnel.

Hors période de Location, seules les conditions d'annulation des Locations prévues aux conditions générales du professionnel se substitueront à celles fixées aux présentes CGU.

Article 11 - Droits et obligations du Locataire

11.1 - Accès aux services

Les conditions afin de pouvoir louer un Bateau sont les suivantes :

- Faire partie de la communauté SamBoat ;
- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être titulaire du permis de plaisance nécessaire pour manœuvrer le Bateau dans la destination demandée ;
- Détenir une carte de crédit en cours de validité ;
- Ne pas être sous le coup d'une incapacité médicale à naviguer.

11.2 - Obligations du Locataire

Il est rappelé au Locataire qu'il est responsable du Bateau en sa qualité de gardien de la chose et ce, dès la prise de possession du Bateau et jusqu'à sa parfaite restitution. Il devra l'utiliser raisonnablement, l'entretenir et en prendre soin en bon père de famille. Il est précisé que seul le Locataire ayant validé la Réservation du Bateau est autorisé à manœuvrer le Bateau.

Par exception, une personne autre que le Locataire peut revêtir le rôle de chef de bord si, à l'exception de sa qualité de membre de la communauté SamBoat, il remplit les conditions mentionnées à l'Article 11.1. Il agira toutefois sous la responsabilité du Locataire.

En outre, le Locataire s'engage auprès du Propriétaire à :

- Rendre un Bateau propre et sans dommage autre que ceux répertoriés sur le descriptif du Bateau ou sur l'état des lieux établi lors de la prise de possession du Bateau ;
- Respecter les horaires de mise à disposition et de retour du Bateau convenus avec le Propriétaire ;
- S'assurer que les personnes à bord portent un gilet ou une brassière de sauvetage ;
- Respecter l'ensemble des Lois et Règlements applicables en matière de navigation dans la zone de navigation ;
- Restituer le Bateau avec le niveau de carburant observé lors du début de la location.

Il est formellement interdit au Locataire de sous-louer le Bateau, de remorquer un autre bateau, d'effectuer du transport de passagers à titre onéreux.

Sauf mention contraire sur l'Annonce de location, les animaux ne sont pas acceptés à bord.

Le Locataire s'engage à assurer les vérifications courantes et le nettoyage du Bateau pendant la période de location et notamment à vérifier quotidiennement les niveaux d'huile des moteurs et le bon fonctionnement des équipements et appareils à bord. En toutes circonstances, le Locataire demeurera le gardien du Bateau jusqu'à sa restitution au Propriétaire et devra donc veiller à sa conservation en bon marin.

Sauf convenu au préalable avec le Propriétaire, le Locataire doit restituer le Bateau au même lieu où la prise en main a été réalisée.

Le Locataire répondra seul vis-à-vis des autorités compétentes et des tiers concernés, de tout manquement volontaire ou involontaire à la réglementation en vigueur dans sa zone de navigation et de leurs conséquences légales (poursuites, procès, amendes, etc.). Il décharge expressément le Propriétaire et SamBoat de toute responsabilité de ce fait.

CHAPITRE III - Cadre juridique de la mise en relation par SamBoat

Article 12 - Modalités contractuelles des locations

Tout membre inscrit régulièrement sur le Site en tant que Locataire peut procéder à la Réservation d'un Bateau faisant l'objet d'une Offre de location sur le Site.

Toutefois, il est rappelé que le Site est un service de mise en relation et que les relations contractuelles nouées lors des locations sont librement négociées et finalisées par les Utilisateurs.

Le Propriétaire et le Locataire doivent s'accorder sur les termes de la location préalablement à la conclusion d'un Contrat de location.

Le Site met à la disposition des Utilisateurs un modèle prédéfini de Contrat de location de Bateau, ainsi qu'une version dématérialisée à travers l'application mobile. Les Utilisateurs sont libres d'utiliser ce modèle, de le modifier, de l'adapter, ou bien d'utiliser tout autre document contractuel régulier de leur choix. Le contrat dématérialisé a la même valeur juridique que le contrat papier à imprimer.

Si tout autre document contractuel est employé par les Utilisateurs, le Propriétaire s'oblige dans ce Contrat de location à :

- Présenter et décrire le Bateau loué ;
- Présenter les caractéristiques et équipements qui figurent sur l'Annonce de location ;
- Fixer et formaliser un Prix déterminé ;
- Fixer une durée de location précise et non-équivoque, en incluant les horaires de début et de fin de location ;
- Mentionner le niveau de carburant du Bateau loué.

Les Utilisateurs sont tenus de respecter les engagements ratifiés de manière contractuelle. Les Utilisateurs ne peuvent finaliser un Contrat de location susceptible d'engager un tiers non-signataire. Ils engagent leur seule responsabilité au titre de ce Contrat de Location et ne peuvent générer la moindre obligation opposable à SamBoat ou à SamBoat qui conserve la qualité de tiers au Contrat de location signé entre les Utilisateurs.

Les termes des relations contractuelles sont par conséquent définis librement entre Propriétaires et Locataires. Les Propriétaires et les Locataires demeurent ainsi libres de proposer, d'accepter ou de refuser une location, sans que SamBoat ne puisse intervenir de quelque manière que ce soit, dans leur choix, ou bien sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée au titre de l'exécution des relations contractuelles existant entre les seuls Utilisateurs.

Lorsqu'un Propriétaire fait une offre sur le Prix de la réservation en proposant de payer qu'une partie ou un acompte du montant de la location via la plateforme, et l'autre partie sur place, il sera redevable de la totalité des Frais de service, calculés sur la base de la demande initiale du Locataire. Dans ce cas, SamBoat se réserve le droit de modifier le Prix total de la location et de prélever les Frais de service initiaux sur le revenu locatif du Propriétaire.

CHAPITRE IV - Modalités de réservation et d'annulation d'une location

Article 13 - Modalités de réservation et de Location d'un Bateau

13.1 - Sélection et Réception d'une Offre de Location :

13.1.1 - Cas général (hors courtier)

Le Locataire procède à la sélection sur le Site d'un ou plusieurs Bateaux proposés à la location. Cette sélection s'opère en fonction de critères librement définis : caractéristiques du Bateau, localisation, tarifs, connaissance du Propriétaire. Le Locataire indique lors de sa Réservation les dates et heures correspondant au début et à la fin de la Location souhaitée.

Le Propriétaire reçoit la demande de Réservation qu'il peut accepter ou refuser.

Le Propriétaire qui répond positivement à la demande de location s'engage à rendre disponible son Bateau pour la période proposée par le Locataire.

13.1.2 - En présence d'un courtier

Certaines offres de Bateaux, sont disponibles sur devis uniquement avec un fonctionnement de type « Courtier ». Ces annonces sont reconnaissables par le bouton « demander un devis » présent sur leur page.

Le Locataire reçoit plusieurs offres de Bateaux appartenant à différentes flottes partenaires. Le Locataire peut préciser s'il l'offre l'intéresse ou non.

13.2 - Règlement de la Location :

Le Locataire doit régler le montant de la location par carte bancaire (Mastercard, Visa, Amex) ou par virement. Les chèques, espèces, chèques vacances ne sont pas acceptés. La Réservation est dès lors validée. Le Locataire doit s'acquitter sur le Site du montant total de la Réservation en incluant le montant des Frais de service. La Rémunération due au Propriétaire est réglée par le Site sur son compte bancaire dans un délai de 24 (vingt-quatre) heures après le premier jour de location.

En présence d'un courtier, il est parfois possible de confirmer la réservation en payant uniquement un acompte en respectant ensuite les conditions de paiement du solde. La Flotte partenaire est directement payée par SamBoat dès confirmation de la réservation.

13.3 - Confirmation de la Location :

Le Locataire et le Propriétaire reçoivent un message électronique les informant que la location est confirmée. Les informations pratiques relatives à la location sont notifiées au Propriétaire et au Locataire : le lieu, le Prix, les dates de location, et la proposition du modèle de Contrat de location comprenant l'état des lieux.

En présence d'un courtier, il convient de remplir la liste d'équipage.

Article 14 - Modification et annulation d'une location (hors courtier)

14.1 - Conditions de modifications des termes d'une location - règles générales.

Toute modification d'une réservation sollicitée par un Locataire après règlement de la Réservation est subordonnée à l'accord du Propriétaire, mais également à celui de SamBoat si elle emporte modification du montant des Frais de service. SamBoat devra être informé sans délai de toute modification substantielle d'une réservation, à savoir de date, de Prix, de durée, etc.

Toute fin de location anticipée ne pourra donner droit à un quelconque remboursement de SamBoat.

Le Locataire et le Propriétaire ayant pris connaissance de la limitation des missions de SamBoat à un service de mise en relation, ils renoncent à solliciter auprès de SamBoat une quelconque indemnité au titre d'une annulation de la location, y compris dans les cas mentionnés à l'Article 14.4.

14.2 - Annulation par le Locataire (hors cas mentionnés à l'Article 14.4)

En cas d'annulation par le Locataire de sa Réservation hors des cas mentionnés à l'Article 14.4, les Propriétaires disposent de la faculté de choisir lors de l'enregistrement de leur annonce les conditions d'annulation adaptées à leur souhait :

SOUPLE : Le Locataire sera en cas d'annulation remboursé du montant de la location jusqu'à la veille du départ. **Si l'annulation intervient le jour du départ, le Locataire demeurera redevable de la totalité du coût de la location.**

ZEN : Si l'annulation intervient **5 (cinq) jours** ou plus avant la location, **le Locataire sera remboursé de 70% (soixante-dix pour cent) du montant de la location.**

Si l'annulation intervient **moins de 5 (cinq) jours** avant la location, **il sera redevable de 100 % (cent pour cent) du montant de la location.**

MODEREE : Si l'annulation intervient **plus de 2 (deux) semaines** avant la location, **il sera redevable au Propriétaire de 50% (cinquante pour cent) du coût de la location,**

Si l'annulation intervient **moins de 2 (deux) semaines** avant la location, **il sera redevable de 100 % (cent pour cent) du montant de la location.**

STRICTE : **Le Locataire sera redevable en cas d'annulation, quelle que soit le délai de prévenance, de la totalité du coût de la location.**

PERSONNALISEE : Accessible uniquement aux Propriétaires professionnels. Selon les propres conditions du Propriétaire.

Les Propriétaires non-professionnels peuvent librement opter pour l'une des conditions d'annulation ainsi listée.

Les Propriétaires professionnels doivent au contraire s'assurer conformément à la Loi que les conditions d'annulation pratiquées auprès des Locataires sont claires et non abusives.

Il est convenu entre les Utilisateurs que les conditions dites ZEN s'appliquent par défaut en l'absence d'un autre choix du Propriétaire. Les conditions d'annulation sont librement choisies par les Propriétaires.

Les annulations ne peuvent affecter l'exigibilité des Frais de service dus à SamBoat.

Le Locataire aura la faculté de souscrire une assurance Annulation de Séjour proposé sur le Site. Il s'agit d'un contrat d'assurance permettant à un Locataire ou à un voyageur d'obtenir un remboursement total ou partiel des sommes engagées en cas d'annulation d'une réservation pour des motifs couverts par le contrat (ex. maladie, accident, empêchement professionnel, force majeure). Régie par le Code des assurances, elle encadre les conditions d'indemnisation et les exclusions applicables. L'indemnisation intervient sous réserve de la fourniture de justificatifs conformes aux clauses du contrat d'assurance. Des frais de dossiers sont applicables, et leur détail figure sur le Site. Le montant des frais de dossier est défini par l'assureur, et non par SamBoat. Ces informations figurent à la page 2 de la notice disponible sur leur page de réservation, et non directement sur notre site. »

L'assurance Annulation de Séjour permet au Locataire d'obtenir un remboursement partiel ou total des frais engagés en cas d'annulation pour un motif couvert par le contrat d'assurance. Elle complète les conditions d'annulation appliquées par les propriétaires et celles prévues dans les présentes CGU.

a. Conditions de souscription

- L'assurance annulation doit être souscrite au moment du paiement.
- Il est possible d'y souscrire jusqu'à 3 jours après paiement, uniquement si le début de la location est dans plus de 10 jours.
- Une fois souscrite, elle ne peut être annulée ou remboursée.
- Elle couvre uniquement les frais non remboursés par SamBoat et le Propriétaire.

b. Procédure de déclaration et remboursement

- Toute demande doit être faite dans un délai de 5 jours après l'annulation, via le portail dédié de l'assureur Gritchén (www.declare.fr).
- Le locataire doit fournir les justificatifs demandés par l'assureur.

14.3 - Annulation par le Propriétaire (hors cas mentionnés à l'Article 14.4)

Les annulations par les Propriétaires, hors cas mentionnés à l'Article 14.4 sont interdites.

En cas d'annulation du Propriétaire sans motif régulier, une pénalité de 50 % (cinquante pour cent) du montant de la location avec un minimum de 200,00 € (deux cents) Euros sera due à SamBoat à titre de pénalité. Cette pénalité pourra être retenue sur ses prochains revenus locatifs.

Lors d'une annulation de Location par le Propriétaire, si le Propriétaire particulier ou professionnel redirige le Locataire vers une société ou personne afin de procéder à la Location initialement envisagée, il s'expose aux pénalités précédemment citées. Lors d'une annulation dans ces conditions également, si le Propriétaire particulier ou professionnel organise une solution alternative au Locataire hors du Site SamBoat, les Frais de service seront dus par le Propriétaire.

14.4 - Cas exceptionnels d'annulation d'une location

14.4.1 - Cas d'annulation par le Propriétaire ou le Locataire

La location peut être annulée par le Locataire ou le Propriétaire dans le cas d'un Évènement de Force Majeure, un avis météorologique dangereux pour toute la durée de la location, ou bien en cas de catastrophes naturelles majeures ayant affecté les conditions de location. Une copie du bulletin météorologique spécial devra être communiquée à SamBoat afin d'en justifier. Le mauvais temps ou l'état de la mer ne sont toutefois pas constitutifs d'un cas de force majeure, tout marin devant gérer sa navigation en fonction des prévisions météorologiques.

Toutefois, le Locataire pourra souscrire une option de couverture météorologique permettant au Locataire de se prémunir contre les conditions climatiques défavorables susceptibles d'affecter la jouissance de la location. Les conditions de cette option et ses restrictions figurent sur le Site.

Conditions d'application :

- a. Souscription : La garantie doit être souscrite par le Locataire lors de la réservation, lors de la location.
- b. Éligibilité : La garantie est applicable aux locations d'une durée d'1 jour ou moins et dont le montant total est inférieur à 2 500€.
- c. Conditions météorologiques couvertes : La couverture météo vous permet de recevoir un remboursement intégral (à l'exception du coût de ladite couverture) de votre location en cas de bulletin météorologique spécial (BMS) ou si le propriétaire accepte l'annulation pour météo défavorable.
- d. Procédure en cas de conditions défavorables en cas de souscription : Si un Bulletin Météorologique Spécial est émis par la Capitainerie du port de départ de la réservation pour la période concernée, le locataire peut demander l'annulation de sa réservation depuis son espace personnel SamBoat en cliquant sur le bouton « Demander l'annulation » et en joignant le justificatif.
- e. Remboursement : En cas d'annulation validée, le montant total de la location, y compris les frais de service, sera remboursé au Locataire dans un délai de 14 jours à compter de la notification d'annulation.
- f. Exclusions : La garantie ne couvre pas les conditions météorologiques non spécifiées ci-dessus, ni les demandes d'annulations effectuées plus de 24 (VINGT QUATRE) heures courant après le début de la location
- g. Responsabilité de SamBoat : SamBoat s'engage à informer le Locataire de la possibilité de souscrire à la couverture météorologique et à faciliter le processus de souscription. Toutefois, SamBoat ne saurait être tenu responsable des décisions prises par le Locataire concernant la souscription ou l'annulation de la réservation en raison des conditions météorologiques.

14.4.2 - Cas d'annulation par le Propriétaire

La location peut être annulée par le Propriétaire s'il prouve que le Locataire ne possède pas les compétences nécessaires à la prise en main du Bateau loué, ou bien si le Bateau loué subit une avarie le rendant impropre à la navigation et à laquelle le Propriétaire ne peut remédier avant la location. Le Propriétaire devra informer le Locataire et SamBoat de la survenance de l'avarie sans délai et fournir à SamBoat tout justificatif utile. SamBoat se réserve le droit de lui demander toute information et document complémentaire qu'elle jugera nécessaire, à défaut les pénalités citées à l'Article 14.3 seront appliquées.

14.4.3 - Cas d'annulation par le Locataire

La location peut être annulée par le Locataire s'il constate, lors de la prise en charge du Bateau, que celui-ci n'est pas conforme à l'Annonce de location ou qu'il n'est pas en état de naviguer, soit par défaut d'un élément essentiel de sécurité, soit parce qu'il n'est pas conforme aux Lois et Règlements en vigueur.

Un justificatif devra être communiqué à SamBoat afin d'en justifier ; par exemple : photos, vidéos, documents officiels du Bateau... (liste non exhaustive). Après vérification des justificatifs par SamBoat, le Locataire sera alors remboursé partiellement ou intégralement des sommes versées en règlement du Prix de location en fonction des circonstances et à la discrétion de SamBoat. SamBoat n'a pas la possibilité d'intervenir sur place pour vérifier la véracité des documents communiqués.

14.4.4 - Pouvoirs d'interprétation de SamBoat

SamBoat apprécie à sa seule discrétion, sur la base des éléments à sa disposition, la légitimité des demandes de remboursement qu'elle reçoit.

14.5 - Conditions de remboursement en cas d'annulation

Dès l'instant où le Locataire peut légitimement bénéficier d'un remboursement en application de l'Article 14, les conditions ayant été validées par SamBoat, le Propriétaire et SamBoat rembourseront au Locataire les sommes réglées par lui dans un délai de 20 jours ouvrés.

Dans le cas d'une avarie imputable au Locataire, aucun remboursement n'est envisageable.

Dans le cas d'une location avec un professionnel, s'il choisit « conditions personnalisées », les conditions générales du professionnel s'appliquent sauf en ce qui concerne le remboursement des commissions de SamBoat et des pénalités liées aux annulations injustifiées.

Article 15 - Modification et annulation d'une location avec un courtier

Les conditions d'annulation de la Flotte partenaire s'appliquent en cas d'annulation à l'initiative du Locataire. Le remboursement des sommes versées est soumis à l'approbation de la Flotte partenaire et à la réception des fonds par SamBoat.

Pour une réservation courte durée, dite « dayboat », l'annulation et le détail de son motif devront être signifiés à l'équipe SamBoat exclusivement via le bouton « Demande d'annulation » qui figure sur la page de conversation du Site SamBoat au plus tard au soir du premier jour de la location. A défaut, aucun remboursement ne pourra intervenir de la part de SamBoat. Pour une réservation longue durée dite « charter »,

Les parties prenantes ont 48 heures pour confirmer ou contester la demande d'annulation. A défaut de réponse dans le temps imparti, SamBoat se laisse le droit de décider l'issue de la demande et aucune réclamation ne sera possible à posteriori.

CHAPITRE V - Prix et modalités de paiement des locations - Dépôt de garantie - Option d'assurances pour les Locataires

Article 16 - Prix de la location - Rémunération - Frais de service / commission

L'accès, l'inscription et l'utilisation du Site sont gratuits.

Le Prix de la location du Bateau est librement fixé par le Propriétaire et librement accepté par le Locataire. SamBoat ne peut en aucune manière intervenir auprès des Utilisateurs afin d'organiser ou déterminer la fixation de la Rémunération due au Propriétaire. Les Prix affichés sur le Site s'entendent toutes taxes comprises ; ils incluent les Frais de service pratiqués par SamBoat auprès des Utilisateurs au titre du service de mise en relation et les Frais de protection Locataire.

Une commission de 20 % (vingt pour cent) est due par le Propriétaire pour couvrir les Frais de service. Cette commission est réduite à 10 % (dix pour cent) pour les extras tels que stand-up paddle, masques et tubas, matériel de pêche, etc.

Article 17 - Sécurisation du paiement des locations

17.1 - Sécurisation du paiement des locations (hors courtier)

La sécurité des transactions est assurée par la société MANGOPAY SA, société anonyme, au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social est situé 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Luxembourg sous le numéro B173459, habilitée à exercer son activité en France et agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, 110 route d'Arlon L-1150 Luxembourg : https://www.mangopay.com/terms/end-user-terms-and-conditions/Mangopay_Terms-FR.pdf

Les Utilisateurs déclarent avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation du service MANGOPAY et les accepter sans exception ni réserve.

Les Utilisateurs s'engagent à effectuer de manière exclusive les paiements dus au titre des locations sur le Site de SamBoat, au moyen d'une carte de paiement au nom du Locataire.

La responsabilité de SamBoat ne saurait être engagée au titre des paiements entrepris de manière directe entre les Propriétaires et les Locataires. Le Site garantit uniquement la sécurité des paiements électroniques réalisés par l'intermédiaire de notre partenaire MANGOPAY.

Dès l'acceptation par le Propriétaire d'une Réservation le Locataire est dirigé vers un écran de paiement l'invitant à saisir ses coordonnées bancaires, son numéro de carte bancaire et le cryptogramme de validation afin de procéder au règlement de la location.

Le paiement peut être réalisé en trois fois sans frais à partir d'un montant de 500€ et si la location a lieu plus de 2 mois après le jour du paiement. Si le paiement du solde n'est pas versé 1 (un) mois avant le début de la location, SamBoat se réserve le droit d'annuler la réservation sans rembourser les acomptes déjà versés.

Cette option peut ne pas être disponible sur certaines Annonces misent en ligne par des Professionnels.

Le Locataire autorise expressément SamBoat à prélever sur son compte la globalité du Prix incluant la Rémunération due au Propriétaire, les Frais de service ainsi que toute pénalité ou autres frais dus au titre des présentes CGU.

17.2 - Sécurisation du paiement des locations avec courtier

Pour les réservations sur les Flottes partenaires, la sécurité des transactions est assurée par :

- La société HIPAY, société par actions simplifiée, au capital social de 9328707 euros, dont le siège social est situé au 94 Rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 390334225.
- La société STRIPE (Stripe Payments Europe, Limited), une société de droit irlandais située The One Building, Lower Grand Canal St, Dublin 2, Irlande, enregistrée sous le numéro 513174

Article 18 - Dépôt de garantie et sinistre ou dommage au Bateau

18.1 - Dépôt de garantie (caution)

Lors de la Réservation du Bateau, le Locataire se voit communiquer le montant du dépôt de garantie dont il sera redevable en cas de dommage causé au Bateau et/ou à ses équipements, ou si le Bateau n'est pas rendu dans des conditions de propreté acceptable.

Il sera prélevé qu'elle qu'en soit la cause, sur la carte bancaire ou tout autre moyen donné en garantie au moment de la Réservation. Il sert à couvrir tout dommage causé lors de la location, à savoir notamment le montant des réparations, les défauts de niveau de carburant, les retards de location, les frais d'expertise, les frais de dossiers et toute autre somme venant en dédommagement des préjudices subis. Toutefois, il ne constitue en aucun cas une limitation de responsabilité, tout dommage causé devant être réparé.

Lorsque le dépôt de garantie est géré par la plateforme SamBoat, le Locataire sera invité à déposer son dépôt de garantie sur le Site 48 heures (quarante-huit heures) avant le début de la location.

Une autorisation de prélèvement sera dès lors réalisée sur la carte bancaire du Locataire à hauteur du montant du dépôt de garantie.

En cas de non-dépôt du dépôt de garantie par le Locataire, il devra convenir d'un autre moyen de versement avec le Propriétaire. SamBoat dans un tel cas, ne sera plus médiateur pour l'utilisation du dépôt de garantie.

Dans le cas où le Locataire souscrit à l'assurance garantie caution location proposée par le Site et décrite à l'Article 18.4, le montant d'autorisation de prélèvement pourra être diminué.

18.2 - Utilisation du dépôt de garantie

En cas de dommage occasionné par le Locataire ou par tout personne à bord du Bateau et de réclamation formulée par le Propriétaire dans les conditions de l'Article 20.2, SamBoat est autorisé, à prélever la totalité sur le montant du dépôt de garantie.

Le Propriétaire ayant formulé une réclamation admet cependant que le blocage du dépôt de garantie est subordonné à la possibilité technique pour MANGOPAY de s'exécuter à cet effet, si bien qu'il renonce sans exception ni réserve à rechercher la responsabilité de SamBoat sur ce point.

En cette hypothèse, il appartiendra au Propriétaire d'obtenir le remboursement des dommages causés lors de la location directement auprès du Locataire.

Si SamBoat se doit actionner le dépôt de garantie pour le compte du Propriétaire au moyen du service MANGOPAY, ou s'il doit prélever le montant de la franchise, ou bien s'il doit intervenir afin de résoudre une réclamation, des frais de 5% (cinq pour-cent) du montant du dépôt de garantie seront débités avec un minimum 100 € (cent) Euros TTC auprès du Locataire pour Frais de gestion par SamBoat.

En cas de démarche de recouvrement (en cas de retard de paiement ou d'insolvabilité) initiée par SamBoat contre le Locataire, une indemnité forfaitaire de 40 Euros (quarante) sera appliquée.

Le Locataire accepte sans réserve ni exception de se voir prélever sur le dépôt de garantie ou de régler par tout autre moyen, toute réparation des dommages qu'il aurait causé.

Pour certains dommages, des frais forfaitaires sont prélevés pour le compte du Propriétaire comme suit :

En cas de retard dans la restitution du Bateau	Prix horaire majoré de 50 %
Bateau anormalement sale (ext.)	175 Euros
Bateau anormalement sale (int.)	155 Euros
Plein d'essence non réalisé	40 Euros + 2,50 Euros / litre
Déchirures/Brûlures/Tâches/Casses / Rayures	Valeur à neuf (avec minimum de 200 Euros)

En cas de dommages subis par le Bateau restitué au Propriétaire, le Locataire s'engage à régler une juste indemnité permettant la remise en état intégrale du Bateau. Le montant des réparations et/ou le montant des frais forfaitaires sera prélevé de plein droit par SamBoat sur le dépôt de garantie du Locataire et pourra être facturé au Locataire si ce montant ne suffit pas.

En cas de sinistre faisant l'objet d'une déclaration d'assurance, le Locataire autorise ainsi expressément SamBoat à prélever sur son dépôt de garantie le montant des dommages dans la limite du montant du dépôt de garantie.

En cas de faute inexcusable ou de dommage volontaire du Locataire, la responsabilité du Locataire couvrira l'intégralité du dommage et ne sera pas limitée au dépôt de garantie.

Le Propriétaire qui n'utilise pas le Contrat de Location fourni par SamBoat ne pourra pas faire appel au système de gestion de dépôt de garantie, sauf accord express de SamBoat.

18.3 - Option de garantie de solvabilité de dépôt de garantie (caution)

SamBoat propose une option garantissant le paiement du dépôt de garantie au Propriétaire en cas d'insolvabilité du Locataire lors d'un dommage ou d'un sinistre. Cette option permet d'indemniser le Propriétaire en cas de dommage ou de sinistre même si le Locataire n'est pas solvable.

Cette option s'applique à toutes les locations dont la réservation a lieu postérieurement à la souscription de l'option par le Propriétaire. Cette option fait l'objet d'une commission supplémentaire détaillée sur le Site. La commission varie en fonction du montant garanti par SamBoat telle que choisi par le Propriétaire sur le Site.

Dans le cas où la pré-autorisation permettant le dépôt de garantie échouerait, SamBoat en informera le Propriétaire par mail. Ce dernier aura la responsabilité de faire régulariser la situation avant le début de la location. Cette régularisation peut se faire par tout autre moyen (chèque, espèce, terminal). A défaut, si un Propriétaire laisse partir son Bateau sans que le Locataire n'ait régularisé la situation, l'option de garantie de solvabilité de dépôt de garantie sera sans effet.

Dans le cas où le Propriétaire percevrait une indemnisation de la part de SamBoat au titre de la présente option « garantie de solvabilité », il consent expressément à subroger SamBoat dans ses droits afin de permettre à SamBoat de se retourner contre le Locataire pour obtenir le remboursement des sommes dues par ce dernier.

18.4 - Option d'assurance garantie caution location

L'assurance garantie caution location est une garantie contractuelle qui permet à un Locataire d'assurer le montant du dépôt de garantie exigé par le Propriétaire du Bateau en cas de dommages. Cette assurance intervient en complément du dépôt de garantie initialement déposé et prend en charge le remboursement du dépôt de garantie avec une franchise de 10 % (dix pourcents et un minimum de 200 Euros) du montant que le Locataire aurait dû payer en cas de sinistre. Elle est proposée par SamBoat en option sur le Site. Elle ne s'applique pas en cas de faute inexcusable ou de dommage volontaire.

a. Souscription à l'Assurance Garantie Caution Location

Le locataire a la possibilité de souscrire à une assurance Garantie Caution Location pour couvrir les risques financiers liés à d'éventuels dommages survenant durant la navigation. Cette assurance est disponible en deux options : remboursable et non remboursable.

b. Sélection de l'Assurance

La souscription à l'assurance remboursable peut être effectuée lors de la réservation, en activant l'option « Je souhaite être remboursé du montant de l'assurance ». Le prix de l'assurance sera alors mis à jour en fonction de cette sélection. Cette modification entraînera le passage au tarif applicable à l'assurance remboursable.

c. Annulation et Remboursement

En cas d'annulation de la réservation, le montant de l'assurance souscrite en option remboursable sera intégralement remboursé au locataire. Si l'assurance souscrite est non remboursable, aucun remboursement ne sera effectué. Dans ces seuls cas, le remboursement de l'assurance sera effectué sous forme de crédit sur le mode de paiement utilisé pour la réservation, dans un délai de 14 jours suivant l'annulation validée.

d. Obligations du Locataire

- En cas de sinistre, le locataire s'engage à déclarer l'incident à l'assureur Gritchen (www.declare.fr) dans un délai de 5 jours à compter de la survenance de l'événement. La franchise applicable en cas de sinistre est de 10 % du montant des dommages, avec un minimum de 200 € à la charge du locataire.

e. Remboursement de l'Assurance

En cas d'annulation d'une réservation, la ligne correspondante à l'assurance Garantie Caution Location sera mentionnée dans le justificatif de paiement ou le justificatif de remboursement généré automatiquement, et le montant correspondant sera intégralement remboursé pour les assurances remboursables, dans les conditions précisées ci-dessus.

f. Modifications et Affichage

Toute modification de la souscription à l'assurance, qu'elle soit effectuée pendant ou après le paiement de la location, entraînera l'édition d'un nouveau justificatif de paiement ou de remboursement indiquant clairement le montant payé ou remboursé pour l'assurance, ainsi que son statut (remboursable ou non remboursable).

CHAPITRE VI - Déroulé de la location

Article 19 - Déroulé de la location

19.1 - Prise de Possession du Bateau

Le Propriétaire et le Locataire se rencontrent à la date de prise d'effet de la location pour la remise du Bateau et des clés. Le Propriétaire et le Locataire doivent vérifier l'identité de l'autre membre, en contrôlant notamment les originaux des permis de plaisance, la carte de circulation ou l'acte de propriété du Bateau. Le Locataire dispose jusqu'au soir du premier jour de la location afin de faire valoir d'éventuelles réclamations sur les conditions de la location.

Avec un courtier, le Locataire doit se rendre sur la base aux horaires et dates convenus. Les formalités administratives (paiement des options, signature du contrat, liste d'équipage, état des lieux...) doivent avoir été réalisées au préalable. Les conditions de locations de la Flotte partenaire s'appliquent tout au long de la location jusqu'à la restitution du Bateau.

19.2 - Signature du Contrat de Location / État des Lieux du Bateau

Après avoir signé le Contrat de location, le Propriétaire et le Locataire établissent et signent un état des lieux contradictoire du Bateau sur le document récapitulatif fourni par SamBoat et imprimé par l'une ou l'autre partie. Le Propriétaire et le Locataire conserveront chacun un exemplaire de l'état des lieux. Cet état des lieux doit impérativement comporter :

- L'état civil du Propriétaire et du Locataire ;
 - Nom, prénom des protagonistes ;
 - Dénomination sociale et n° d'immatriculation des sociétés protagonistes ;
 - Adresse ;
 - Numéro de téléphone ;
 - Numéro de permis, de carte d'identité ou de passeport ;
- Les dommages connus, à l'extérieur ou à l'intérieur du Bateau, en procédant à une description détaillée ;
- La liste des objets laissés à l'intérieur du Bateau pour le confort du Locataire ;
- Le niveau du réservoir de carburant.

19.3 - Restitution du Bateau

La fin de la location intervient lors de la restitution du Bateau, la remise des clés et la vérification contradictoire de l'état du Bateau qui doit être consigné sur constat de fin de location signé par les deux parties et dont chacun devra conserver un exemplaire. Celui-ci doit impérativement mentionner le niveau du réservoir de carburant, ainsi que tout dommage causé au Bateau durant la location.

Le Bateau doit impérativement être restitué à l'heure et au lieu convenu. Toute prolongation de la durée de location doit impérativement avoir été autorisée par le Propriétaire et par SamBoat, afin de permettre une prolongation de la couverture d'assurance. A défaut, l'assurance du Bateau ne pourra être maintenue.

CHAPITRE VII - Réclamation

Article 20 - Modalités des réclamations

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte par SamBoat en l'absence de Contrat de location écrit.

20.1 - Pour le Locataire

Si les conditions de la location révèlent après la prise de possession du Bateau un manquement grave à ses obligations par le Propriétaire, le Locataire dispose d'un délai de 24 (vingt-quatre) heures courant à compter de la prise de possession du Bateau pour adresser à SamBoat une réclamation.

Le détail de cette réclamation devra être communiqué par voie électronique à l'adresse contact@samboat.fr ;

Sauf réclamation considérée par SamBoat comme ouvertement irrecevable, SamBoat ne procédera au virement de la Rémunération sur le compte bancaire du Propriétaire que sous la condition de la finalisation d'un accord permettant d'épuiser le litige, lequel accord devra être confirmé par le Propriétaire et le Locataire au moyen d'un message électronique communiqué à l'adresse visée ci-avant.

SamBoat peut clôturer le litige dès lors qu'il ne reçoit pas les justificatifs qu'il a demandé pour justifier de la réclamation, dans les délais impartis par SamBoat. SamBoat s'engage à entreprendre les moyens nécessaires au blocage de la Rémunération.

Le Locataire ayant formulé une réclamation admet cependant que le blocage de la rémunération est subordonné à la possibilité technique du prestataire de paiement de s'exécuter à cet effet, si bien qu'il renonce sans exception ni réserve à rechercher la responsabilité de SamBoat sur ce point. En cette hypothèse, il appartiendra au Locataire d'obtenir le remboursement de la Rémunération directement auprès du Propriétaire.

SamBoat n'ayant pas pour mission de garantir les conditions des locations librement organisées par les Utilisateurs, les Frais de service seront conservés par SamBoat.

Tout désaccord lors de l'état des lieux de fin (check-out) devra faire l'objet d'une mention en commentaire dans la partie concernée du Contrat de Location, celui-ci devant être signé par les deux parties. Chaque partie pourra ajouter son propre commentaire en cas de désaccord entre elles mais les deux devront signer. **Si cette partie du Contrat de Location n'est pas renseignée, le Bateau sera réputé comme non restitué, le Locataire pourra faire l'objet de poursuites.**

20.2 - Pour le Propriétaire

Le Propriétaire doit renseigner dans un délai de 48 (quarante-huit) heures courant à compter de la dernière heure du dernier jour de location, l'éventuel non-respect du niveau de carburant lors de la remise du Bateau, et les incidents survenus pendant la location. Ces réclamations devront être communiquées à l'adresse sinistre@samboat.fr. Le Locataire peut également renseigner s'il le souhaite ces éléments à la même adresse électronique. En cas de contradiction entre les informations transmises par le Propriétaire et le Locataire, la Société se référera à l'état des lieux contradictoire signé par les deux parties.

Le Propriétaire dispose d'un délai de 48 (quarante-huit) heures courant à compter de la fin de la location pour formuler auprès de SamBoat une réclamation.

Sauf réclamation considérée par SamBoat comme ouvertement irrecevable ou en l'absence de Contrat de location régulier signé entre les parties, SamBoat prélèvera dans la mesure du possible le dépôt de garantie du Locataire jusqu'à la finalisation d'un accord permettant d'épuiser le litige, lequel accord devra être confirmé par le Propriétaire et le Locataire au moyen d'un message électronique communiqué à l'adresse visée ci-avant. SamBoat s'engage à entreprendre les moyens nécessaires au blocage du dépôt de garantie.

SamBoat peut clôturer le litige dès lors qu'il ne reçoit pas les documents qu'il a demandé pour justifier du dommage ou pour en évaluer le montant dans les délais impartis par SamBoat. En l'absence de réponse de l'une des deux parties, ou de preuves justifiant le blocage des fonds, SamBoat se réserve le droit de fixer un délai au-delà duquel le dossier sera clôturé. Ce délai sera communiqué aux Utilisateurs au moyen d'un message électronique.

CHAPITRE VIII - Assurances des Bateaux

Article 21 - Assurances des Bateaux

21.1 - Modalités d'assurance

Les Propriétaires s'engagent à ne louer que des Bateaux assurés pour l'activité de location. Ils écartent toute responsabilité de SamBoat si un dommage survient en cours de location. Les Propriétaires sont libres sans exception ni réserve de choisir une compagnie d'assurance à cet effet. Les Propriétaires sont informés que SamBoat ne souscrit aucune assurance concernant les Bateaux.

21.2 - Déclaration de sinistre

En cas de sinistre, le Propriétaire doit en informer SamBoat le plus rapidement possible. Tout sinistre ou avarie et le détail de son motif devront être signifiés à SamBoat exclusivement via le bouton « Déclarer un sinistre » qui figure sur la page de conversation. Cette déclaration permettra à SamBoat de prélever le dépôt de garantie du Locataire et éventuellement de demander au Propriétaire de mettre le Bateau en indisponibilité sur le Site, en fonction de l'avarie et des dommages causés au Bateau.

Le Propriétaire est seul responsable de ses démarches auprès de son assureur notamment afin d'effectuer une déclaration de sinistre, les engagements de SamBoat se limitant à récupérer le dépôt de garantie.

CHAPITRE IX - Responsabilités

Article 22 - Responsabilités

22.1 - Responsabilité de SamBoat

La Plateforme communique des informations émanant des membres dont il ne peut vérifier l'exactitude, l'authenticité ou l'exhaustivité. Dans ce contexte, il appartient aux Utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils contractent avec un autre Utilisateur.

En tout état de cause, SamBoat ne saurait être tenu pour responsable de tout litige relatif au Contrat de location, notamment de tout dommage subi ou causé par le Locataire ou le Propriétaire.

Dès la remise du Bateau et jusqu'à sa restitution, le Locataire est seul responsable de tous les dommages matériels ou immatériels causés directement ou indirectement à lui-même ou à des tiers par le Bateau loué, ainsi que de toute détérioration, perte, destruction partielle ou totale du Bateau quelle qu'en soit la cause.

SamBoat, par la délimitation de sa mission à la seule mise en relation des Utilisateurs, ne revêt en rien la qualité de professionnel de la location dans le cadre des locations qui sont proposées et réalisées de manière autonome par des Propriétaires particuliers ou professionnels. SamBoat ne fournit ni Bateau ni skipper et ne saurait être tenu pour responsable pour des dommages liés à l'un ou à l'autre.

Il est expressément convenu que SamBoat n'est tenu qu'à une obligation de moyens en ce qui concerne la continuité du service. La responsabilité de SamBoat ne saurait être recherchée en cas d'usage frauduleux ou abusif ou dû à une divulgation volontaire ou involontaire à quiconque des codes d'accès confiés au membre. SamBoat ne saurait être responsable de la violation des présentes CGU par un Utilisateur. La responsabilité de SamBoat ne pourra être engagée en cas de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation des services à distance. SamBoat ne saurait être responsable de la qualité du service, le service étant proposé « en l'état ». Toute perturbation de l'utilisation du service en ligne ne saurait engager la responsabilité de SamBoat. SamBoat ne saurait être responsable des atteintes à la sécurité informatique, pouvant causer des dommages aux matériels informatiques des Utilisateurs et à leurs données.

SamBoat ne saurait être responsable de l'atteinte aux droits des Utilisateurs de manière générale. SamBoat ne saurait être responsable des « commentaires » ou « évaluations » effectués par les membres. SamBoat n'intervient pas dans les relations entre les membres Propriétaires et Locataires. Elle ne peut, en aucun cas, être considérée comme un Propriétaire. SamBoat ne garantit pas le bon état et le bon fonctionnement des Bateaux.

Conformément à la législation en vigueur, SamBoat ne peut voir sa responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande des membres, sauf dans l'hypothèse où il aurait été dûment informé de l'existence d'un contenu illicite et qu'il n'aurait pas agi promptement pour le retirer. SamBoat ne saurait voir sa responsabilité ni recherchée, ni engagée au titre et/ou suite à la location d'un Bateau par le biais de ses services. SamBoat n'est pas responsable de la non-conformité de la location aux informations que le Propriétaire lui a transmises.

La responsabilité de SamBoat, qu'elle soit délictuelle ou contractuelle, ne peut être engagée pour des faits dus à un Évènement de Force Majeure, un cas fortuit ou au fait d'un tiers ou de la victime du dommage.

22.2 - Responsabilité des membres

L'Utilisateur est seul responsable des annonces qu'il publie et des éventuels préjudices causés du fait de ces annonces. Il s'engage à respecter les conditions du Chapitre I. Les Utilisateurs sont seuls responsables des « évaluations » et « commentaires » qu'ils postent et doivent respecter les règles des présentes CGU ainsi que les législations et réglementations en vigueur. Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que les éléments qu'ils fournissent, ainsi que leurs comportements ou leurs propos sur le site de SamBoat sont susceptibles de faire l'objet de signalement par d'autres Utilisateurs et d'un contrôle a posteriori par SamBoat, sur la base de critères objectifs d'appréciation, sans préjudice de l'application de l'Article « Exclusion de membres » des présentes.

L'Utilisateur s'engage à n'utiliser le service en ligne et les informations auxquelles il aurait accès que dans les seules conditions définies par SamBoat et dans un but conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers.

L'Utilisateur garantit et s'engage à indemniser SamBoat, ses directeurs, ses employés et autres agents contre tout recours et toute condamnation trouvant son origine dans un manquement aux obligations qui leur incombent aux termes de la loi ou des présentes CGU. L'Utilisateur s'engage à notifier à SamBoat tout changement relatif aux données fournies et reconnaît qu'à défaut, il restera seul responsable des conséquences de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de la non mise à jour. L'Utilisateur s'engage à ne pas collecter, utiliser ou effectuer un traitement quelconque des données personnelles des autres Utilisateurs et membres.

CHAPITRE X - Propriété Intellectuelle

Article 23 - Propriété intellectuelle

23.1 - Éléments de SamBoat

A l'exclusion des éléments mentionnés à l'Article 23.2, le Site, les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels et programmes, les moteurs de recherche, les bases de données, les sons, les vidéos, les noms de domaines, design ou toute autre information ou support présenté par SamBoat, sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive de SamBoat et sont protégés par leurs droits d'auteurs, marque, brevet et tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle qui leur sont reconnus selon les lois en vigueur.

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse de SamBoat, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les lois en vigueur. En conséquence, l'Utilisateur s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle de SamBoat ou d'un membre. L'Utilisateur ne peut en aucun cas utiliser, imprimer ou reformater les contenus du Site à des fins autres que privées ou familiales. Il s'engage à ne pas télécharger, reproduire, transmettre, vendre ou distribuer l'ensemble des éléments composant le contenu du Site.

Les Utilisateurs reconnaissent également que les informations et les bases de données accessibles sur le Site sont la propriété exclusive de SamBoat.

Les présentes CGU n'emportent d'aucune sorte une quelconque autorisation au bénéfice de l'Utilisateur sur les droits de propriété intellectuelle ou sur les éléments appartenant à SamBoat.

23.2 - Élément des tiers

Les éléments appartenant à des tiers et apparaissant notamment dans les Annonces et les offres de location, telle que marques, dessins, modèles, images, textes, photos, logo sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive de leur auteur et sont protégés à ce titre par le droit d'auteur, le droit des marques ou tout autre droit reconnu par la législation en vigueur.

L'Utilisateur s'interdit de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété de tiers, dont les contenus sont présents sur le Site et s'interdit d'exploiter, de quelque manière que ce soit, les noms, les marques, les logos, les logiciels, les informations, les bases de données et tous les documents qui lui sont communiqués, d'une manière générale, dans le cas de l'exécution des présentes conditions générales d'utilisation. L'Utilisateur s'engage à respecter l'intégralité des droits de tiers, dont les contenus sont présents sur le Site.

CHAPITRE XI - Stipulations diverses

Article 24 - Stipulations diverses

24.1 - Intégralité des CGU

Les CGU constituent l'intégralité des conditions d'utilisation du Site. Tout autre document relatif à l'utilisation du Site ou des services SamBoat non publiés par SamBoat n'est pas opposable à SamBoat.

24.2 - Modification des CGU

SamBoat se réserve le droit de réviser et/ou modifier les CGU. Une information sera publiée sur le Site à cet effet.

24.3 - Nullité d'une stipulation

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU est déclarée nulle ou non-écrite, au regard d'une règle de Droit en vigueur ou d'une décision de justice passée en force de chose jugée, elle n'est en aucun cas susceptible d'entraîner la nullité de la globalité des CGU, ni altérer la validité de toute autre stipulation.

24.4 - Droit et langue applicables

Les présentes CGU sont régies et soumises à la loi française.

Les CGU sont rédigées en langue française. Toute traduction des CGU ne peut revêtir qu'un caractère informatif.

SamBoat et les Utilisateurs conviennent que les Utilisateurs pourront saisir les juridictions du domicile ou du siège du défendeur, ou bien les juridictions du lieu de la location, ou bien les juridictions du siège ou du domicile du demandeur à la date de la survenance du fait dommageable.

24.5 - Conformité avec les lois applicables

Les Utilisateurs s'engagent à respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables, notamment et sans que cette liste ne soit limitative, celles relatives à la lutte contre la corruption et celles concernant l'interdiction des trafics de toutes natures (drogue, armes, prostitution, etc.), ainsi que les réglementations environnementales.

24.6 - Sanctions Économiques – Embargo

Les Utilisateurs déclarent et garantissent qu'ils respecteront toutes les restrictions et/ou interdictions applicables aux transactions commerciales en vertu de la loi, de la réglementation, de la règle ou d'autres décisions publiées par une entité gouvernementale, y compris, mais sans s'y limiter, les États-Unis, l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies et le Royaume-Uni.

Les Utilisateurs déclarent et garantissent en outre qu'ils ne sont pas identifiés, ni répertoriés, ni détenus ou contrôlés par une entité répertoriée par les États-Unis, l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies ou le Royaume-Uni comme « Personne Bloquée », « Personne Refusée », « Ressortissant Spécialement Désigné » et ne sont pas soumis à des interdictions de transactions commerciales en vertu de lois, règlements, règles ou autres décisions publiées par les États-Unis, l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies ou le Royaume-Uni. Tout Utilisateur notifie immédiatement SamBoat s'il est ajouté à une liste de sanctions.

Les Utilisateurs ne doivent pas conclure, directement ou indirectement, d'accord ou de transaction avec une « Personne Bloquée », une « Personne refusée » ou un « Ressortissant Spécialement Désigné » en rapport, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, avec les biens ou services fournis en vertu des présentes CGU.

24.7 - Médiation

Conformément aux dispositions de l'article R616-1 du Code la Consommation, les Utilisateurs ont la possibilité d'avoir recours gratuitement à un Médiateur de la consommation.

Le Médiateur dont le Site relève est Médiation Tourisme et Voyage qui peut être contacté directement par voie électronique conformément aux modalités de saisine du Médiateur :

<https://www.mtv.travel/demande-saisine/>